

## Anne Le Strat se félicite de la décision « historique » du Conseil de la concurrence.

Le Conseil de la concurrence vient de condamner à des amendes de 400 000 € la Lyonnaise des Eaux et à 100 000 € le SEDIF (Syndicat des eaux d'Ile de France qui regroupe 144 communes) pour leurs pratiques de non respect de la concurrence et des règles de marché dans le secteur local de l'eau potable en Ile de France.

Dans sa décision (n° 05-D-58), le Conseil de la concurrence s'est attaché à démontrer les agissements anticoncurrentiels de Suez Lyonnaise des Eaux dans le but d'acquiescer ou de conserver la gestion du service des eaux de plusieurs communes de l'Essonne.

Par ailleurs, cette décision met également en lumière les pratiques illicites déployées par le SEDIF afin d'empêcher la SAGEP (devenue Eau de Paris) de faire une offre à la société en charge du marché d'intérêt national de Rungis (la SEMMARIS). Le président du SEDIF a notamment exercé des pressions récurrentes et personnelles auprès du maire de Paris de cette époque, Jean Tibéri. Le mélange des genres est montré du doigt par le juge de la concurrence.

Anne LE STRAT, Conseillère de Paris et PDG d'EAU DE PARIS dénonce une nouvelle fois à cette occasion :

*« l'opacité qui règne sur le secteur de l'eau en Ile de France comme ailleurs n'est pas acceptable. Il faut en finir avec ces pratiques dignes des républiques bananières qui aboutissent toujours à léser le citoyen, qu'il soit consommateur ou contribuable. Il faut en finir avec ce partage du territoire par de grands groupes privés qui contraignent le libre choix des communes quant à la sélection de leur opérateur.*

*Il faut aussi que les élus tirent les conséquences de tels agissements, qu'ils prennent leurs responsabilités dans les choix des modes de gestion du service public de l'eau et qu'ils en assurent un contrôle réel et efficace.*

*A la veille du renouvellement de milliers de contrats de délégations dans le domaine de l'eau en France, cette décision doit faire date en Ile de France comme ailleurs ».*

Contacts médias :

**Mathieu GLAYMANN**

Portable : 06 24 90 23 07

Téléphone : 01 40 48 98 48

Télécopie : 01 40 48 99 30

Courriel : [glaymann@eaudeparis.fr](mailto:glaymann@eaudeparis.fr)

**Anne LE STRAT**, Conseillère de Paris et élue du XVIII<sup>e</sup> arrondissement est PDG d'EAU DE PARIS.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Papier recyclé

